**MISSION DE CONCEPTION et SUIVI POUR LA RENOVATION DE L’AMPHITHEATRE DE L’ENSAV VERSAILLES**

**CONSULTATION : 2025-005**

EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION (pour rappel)

Cette consultation est organisée selon une procédure **restreinte** en deux phases :

1ère phase «**candidature** » : pour cette première phase, les candidats (architectes, designers, architectes d’intérieur, etc.) présentent un dossier de candidature sur la base des éléments demandés à l’article VI 2 du règlement de la consultation. La date et heure limites de **remise des candidatures est fixée le 11 juillet 2025 à 14 h.**

A l’issue de cette date, l’acheteur procèdera à l’ouverture et à l’examen des dossiers de candidature. Il évaluera l’ensemble des candidatures au regard des éléments indiqués à l’article 6.1 du présent document. Il désignera les trois candidats sélectionnés et informera les candidats non retenus.

Dans le cadre de cette première phase de la consultation, le dossier de consultation des entreprises (DCE) n’est pas disponible.

2ème phase « **offre** » : pour cette deuxième phase, l’acheteur adressera aux trois candidats sélectionnés une invitation à soumissionner accompagnée des pièces listées à l’article VIII.2 du règlement de la consultation.

Cette invitation précisera les date et heure limites de réception des offres, les propositions de dates pour la visite du site et les modalités de transmission de l’offre.